

## Avis au public

Avis en matière de commodo et incommodo

Il est porté à la connaissance du public que les demandes suivantes ont été introduites en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

## Etablissement de la classe 1:

 Exploitation d'un site d'installations radiotechniques sur la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 405/6208 de la section HoA de Hollerich et sise 28, Place de la Gare (Réf. : 5A-2021-59);

## Etablissements de la classe 2:

- Exploitation d'une salle d'expositions dans l'immeuble sis 1, rue de la Tour Jacob - 114/1020 de la section LA de Clausen (Réf. : 5-2021-13);
- Exploitation d'un hall sportif dans l'immeuble du «Tennis Club Bonnevoie» sis 115, rue Anatole France – 310/10012 de la section HoB de Bonnevoie (Réf. : 5-2016-153).

L'avis concernant ces demandes est affiché à la maison communale pendant quinze jours complets, à partir du 13 octobre 2021 et toute réclamation contre ces établissements est à adresser au délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés, Service Urbanisme, 3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, dans ce délai.

Le délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés entendra tous les intéressés qui se présenteront le 02 novembre 2021, à 16h00 heures, à l'Hôtel de Ville, 42 place Guillaume II.

Cependant, dans le cadre de la lutte contre la pandémie «Covid-19», le collège vous prie de bien vouloir vous inscrire au préalable auprès du délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés, joignable par téléphone au 4796-2547 ou par courriel à commodo@vdl.lu. Par ailleurs, il importe de signaler que le port d'un masque de protection ou de tout autre dispositif permettant de recouvrir le nez et la bouche est obligatoire pour les participants.

Les demandes et les plans s'y rattachant, sont déposés au secrétariat général de la Ville de Luxembourg, Hôtel de Ville, place Guillaume II, pour être consultés par tous les intéressés.

Luxembourg, le 11 octobre 2021.

Le collège des bourgmestre et échevins

2261615.1